Les violences faites aux femmes et aux filles interpellent toute la société burkinabè. C'est pourquoi l'Assemblée nationale du Burkina, avec le soutien de l'Union interparlementaire (UIP), a décidé de s'engager dans la lutte pour l'élimination de ce phénomène par l'organisation du présent séminaire. La rencontre qui se tient les 14 et 15 juin 2012 devra permettre l'élaboration d'une loi pour combattre efficacement, le phénomène.

Ce conclave auquel participe l'ex-première Dame du Bénin, Rosine Soglo, est la suite des deux séminaires régionaux, tenus en mars et en avril 2011 à Ouagadougou et ayant regroupé des participants venus d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, à en croire la députée Aline Koala, présidente du comité d'organisation.

« Cette rencontre vise le renforcement de l'environnement juridique, à travers la prise d'un texte de loi sur toutes les pires formes de violences à l'encontre des femmes et des filles dans notre pays », a-t-elle indiqué.

Le Burkina Faso qui a ratifié, selon elle, en 1984, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, s'est engagé à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Aussi, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de cet engagement.

L'Union interparlementaire, à travers sa représentante, Brigitte Filion, a salué la détermination dont fait preuve l'Assemblée nationale burkinabè pour donner une suite concrète aux recommandations des rencontres de mars et d'avril 2011, en décidant de proposer une loi sur la question.

Le Burkina pourrait être, selon elle, le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest, après le Bénin, à adopter une loi sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Que ce soit des violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques au sein du couple et de la famille, le harcèlement sexuel ou d'autres types de violences liées à des

pratiques traditionnelles comme les mariages forcés et précoces, les mutilations génitales féminines, le lévirat..., une telle loi est un message clair à l'ensemble de la communauté sur le caractère intolérable et inacceptable de ces violences.

Telle est la conviction de Mme Filion. Le 5è vice-président de l'Assemblée nationale, Nestor Bassière, représentant le président du parlement, a soutenu que le présent atelier traduit l'importance accordée par les parlementaires dans leurs missions de contrôle de l'action gouvernementale, à travers le suivi et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes.

Pour Nestor Bassière, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté, le 11 juillet 2003, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifve aux droits de la femme.

Cette charte vient, selon lui, renforcer, non seulement le cadre juridique des instruments de protection des droits des femmes, mais elle offre surtout à la femme africaine, un protocole adapté à son contexte dont l'application assurera son plein épanouissement et sa participation effective à la vie nationale.

« La présente rencontre vous permettra de passer en revue toutes les activités menées depuis les rencontres de 2011 à Ouagadougou, afin d'adopter une démarche plus claire pour l'élaboration d'une loi-type en matière de lutte contre les maux qui marginalisent les femmes et ce dont elles souffrent... », a relevé M. Bassière.

Par Etienne Nassa